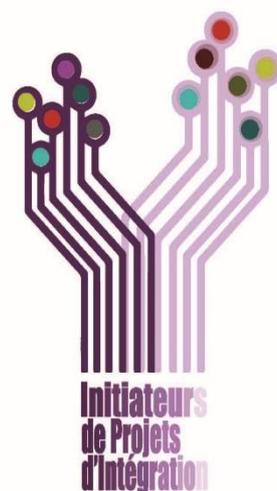


# Plateforme IPI «Initiateurs de Projets d'Intégration »



Centre Régional d'Intégration  
**Ce.R.A.I.C.** asbl

Rue Dieudonné François, 43  
7100 Trivières (La Louvière)  
Tél. : 064/23.86.56  
E-mail : [info@ceraic.be](mailto:info@ceraic.be) - [www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)  
BE69 8793 7736 0178  
RPM (Mons) : 448 445 450

## Intro

Vous tenez entre vos mains le fascicule de présentation de la Plateforme IPI qui a pour objectif de faire lien entre les membres fondateurs et les nouveaux membres. A travers ce fascicule nous vous présentons :

- La plateforme « IPI » Initiateurs de Projets d'Intégration **Page 2**
- Les partenaires de la plateforme **Page 3**
- Le travail accompli **Page 10**
- Les bases d'un langage commun à travers un lexique **Page 12**  
**Les CRI, le DisCRI, les « Parcours d'intégration »** **Page 12**  
**De qui parle-t-on ?** **Page 16**  
**De quoi parle-t-on ?** **Page 17**  
**La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité** **Page 19**  
**Les appels à projets et les sources de subventionnement** **Page 21**  
**Les institutions et organismes** **Page 22**
- Un espace « Ressources » reprenant les outils utilisés, les liens intéressants, ... **Page 25**
- **la plateforme « IPI » Initiateurs de Projets d'Intégration**

Créée le 24 juin 2014 à l'initiative du Ce.R.A.I.C. afin de renforcer la dynamique associative, la plateforme IPI réunit différentes associations et institutions Initiatrices de Projets favorisant l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. C'est la mise en route du parcours d'accueil, devenu depuis lors le « Parcours d'intégration », qui a orienté les axes de travail du groupe vers la « Citoyenneté » et l'interculturalité.

Nos associations ont en commun la mise sur pied de projets d'intégration et la recherche de moyens financiers pour assurer la pérennité de ceux-ci. La Plateforme IPI permet de mettre en réseau les acteurs de terrain en vue de développer des partenariats, de créer des synergies et de favoriser une meilleure complémentarité entre les opérateurs.

Notre travail s'articule autour de 2 axes :

### **1. Développement du réseau et de projets communs**

- Rencontre trimestrielle des membres de la plateforme ;
- Collaboration aux projets des partenaires ;
- Organisation de diverses actions communes : colloque, salon, ...

### **2. Professionnalisation du secteur par l'appui de formations, de séances d'information ou encore d'actions de sensibilisation**

- Intervention de personnes ressources ;
- Échanges de bonnes pratiques et d'outils pédagogiques ;
- Participation collective à des formations.

- **Les partenaires de la plateforme**

Nous vous présentons ci-dessous les membres actuels de la plateforme.

**Nous serions heureux de compter de nouveaux partenaires partageant les mêmes objectifs.**

## **La Louvière**

**Le Ce.R.A.I.C.**, asbl agréée par la Wallonie comme 7 autres centres régionaux d'intégration, a pour mission de construire un vivre ensemble en synergie avec les citoyens, les associations, les services publics et les pouvoirs politiques. Le Ce.R.A.I.C. se compose de trois services spécialisés (Accueil et « Parcours d'intégration », aide sociojuridique, soutien à la reconnaissance des acquis scolaires) et de plusieurs secteurs de seconde ligne traversés par la « Citoyenneté ».

Rue Dieudonné François, 43 7100 Trivières

Tél. : 064/23.86.56 [info@ceraic.be](mailto:info@ceraic.be) [www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)

Contact : Clarisse MONSENGWO 064/23.99.58

### **Centre d'Information et d'Education Populaire asbl MOC-CIEP Hainaut Centre**

Entité fédérée d'un mouvement d'éducation permanente agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CIEP actif à Mons, dans la région de La Louvière, du Centre et dans le Borinage, est chargé des activités éducatives et culturelles du Mouvement Ouvrier Chrétien(MOC).

Leur objectif est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective. Le CIEP promeut les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité. Ses activités en éducation populaire se développent avec un axe central sur la "Citoyenneté" active à travers diverses thématiques : relations internationales, les enjeux Nord/sud, les aînés, la culture, le logement, des initiatives liées aux alternatives, à l'intégration des personnes d'origine étrangère, l'alphabétisation, les enjeux de l'insertion socioprofessionnelle, les enjeux des politiques menées dans le cadre communal, par l'état fédéral, les entités fédérées, les questions européennes... Opérateur d'alphabétisation et de français langue étrangère, le CIEP développe des dispositifs de formations dans la région de Mons-Borinage et à La Louvière mais également des groupes liés à l'apprentissage de la "Citoyenneté" en Région Wallonne pour les personnes primo-arrivantes.

### **CIEP Hainaut Centre**

Dispositif FLE et "Citoyenneté" sur La Louvière

Avenue de Mariemont, 10 7100 La Louvière

Tél. : 065/39.93.30 [ciep@ciep-hainautcentre.be](mailto:ciep@ciep-hainautcentre.be) [www.ciep-hainautcentre.be](http://www.ciep-hainautcentre.be)

Contact: Marie ROMAIN

### **GSARA**

Le GSARA asbl a pour mission de susciter le regard critique, l'expression individuelle et collective et de promouvoir les œuvres cinématographiques. Dans le cadre de ses missions, le GSARA développe une série d'activités : cinéma documentaire (soutien à la production), prestataire audiovisuel et festivals dédiés aux documentaires ("Filmer à tout prix" et "Coupe-Circuit"), Education Permanente (ateliers d'animation avec le public, création d'outils, grandes campagnes), mais aussi des formations à l'intégration citoyenne et des formations d'insertion socio-professionnelle (collaborateur-trice administratif-ve polyvalent-e, métiers de l'audiovisuel).

Rue Keramis, 26 7100 La Louvière

Tél. 064/88.21.20 [secretariat.ll@gsara.be](mailto:secretariat.ll@gsara.be) [www.gsara.be](http://www.gsara.be)

Contact: Lindsay DUMMA

### **The Young Computer School**

The Young Computer School est un centre de formations et d'insertion socio-professionnelle qui propose différents types de formations afin d'apporter son aide aux personnes fragilisées (primo-arrivants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu d'intégration, migrants). Son but est de soutenir leurs efforts d'insertion socioprofessionnelle et de les inciter à s'inscrire dans une démarche citoyenne et interculturelle.

Chaussée Paul Houtart, 295 7110 Houdeng Goegnies

Tél.: 064/22.34.54 GSM : 0465/72.49.00 [infos@theyoung-computer-school.org](mailto:infos@theyoung-computer-school.org)

[www.theyoung-computer-school.org/](http://www.theyoung-computer-school.org/)

Contact : Guy M'BALA

### **Ligue des familles**

La Ligue des familles est opérateur ALPHA et FLE depuis 1984 à La Louvière. Les objectifs du projet AGORA-FLE vont au-delà du simple apprentissage de la langue, ils visent l'épanouissement des bénéficiaires dans le domaine personnel mais aussi au sein de leur famille et de la société. Les participants expérimentent la solidarité, retrouvent non seulement de l'autonomie mais ont également l'opportunité d'exercer leur pouvoir de citoyen en prenant part aux changements sociétaux par le biais d'ateliers d'Education Permanente et d'ateliers d'orientation citoyenne.

Rue Charles Nicaise (1er étage) 7100 La Louvière

Tél. : 067/ 70 90 10 GSM : 0488/89.56.65 ou 0478/39.94.44 [s.bongi@liguedesfamilles.be](mailto:s.bongi@liguedesfamilles.be)

ou [d.hubert@liguedesfamilles.be](mailto:d.hubert@liguedesfamilles.be)

[www.laligue.be](http://www.laligue.be)

Contact : Daniel CLUYSE

### **Maison de la Laïcité de La Louvière**

Créée en 1986, la Maison de la Laïcité de La Louvière est issue historiquement du mouvement visant à la défense et à la promotion de la laïcité. Elle développe un nombre important d'activités dans des domaines variés, mais toujours dans la perspective de permettre à tout un chacun de penser le plus librement possible. Les principaux axes de travail sont : la promotion des sciences, les expositions citoyennes, les repas conviviaux, les cérémonies laïques, le projet de dialogue interconvictionnel et depuis 2019 les formations à la citoyenneté. Un programme construit, avec de nombreux partenaires associatifs, institutionnels et même convictionnels, par une Maison de la Laïcité ouverte sur le monde et ayant le libre-examen comme méthode de pensée et d'action !

Rue Warocqué, 124 7100 La Louvière

Tél. : 064/84.99.74 GSM : 0478/99.22.09 [trefois@laicite-lalouviere.be](mailto:trefois@laicite-lalouviere.be)

[www.laicite-lalouviere.be/LLouviere](http://www.laicite-lalouviere.be/LLouviere)

Contact : Bertrand TREFOIS

## **Braine-le-Comte**

### **Guidance et Entraide Brainoises**

G.E.B fournit un soutien aux personnes fragilisées par le biais d'une aide alimentaire, d'une boutique de vêtements de 2e main, d'un espace rencontre avec navette gratuite le jeudi matin pour des personnes en difficulté et d'un accompagnement dans les démarches administratives diverses. Dans le cadre du « Parcours d'Intégration », des cours d'alphabétisation, de FLE, de remise à niveau et de « Citoyenneté » sont dispensés aux personnes primo-arrivantes.

Pour les plus jeunes, une école de devoirs propose un accompagnement personnalisé pour la réalisation des devoirs et l'apprentissage des leçons ainsi que des ateliers de créativité et de découverte pendant les vacances et les mercredis après-midi.

Rue Henri Neuman, 19 7090 Braine-Le-Comte

Tél. : 067/56.16.11 GSM : 0493/30.39.55 [info@gebasbl.be](mailto:info@gebasbl.be) [www.gebasbl.be](http://www.gebasbl.be)

Contact : Sabine LHEUREUX

### **6 Beaufort Braine-le-Comte**

6 Beaufort est une Agence de Placement (Service Insertion et Service recherche d'emploi) qui inscrit ses activités dans des formations larges offrant aux participants la possibilité d'acquérir des outils pour mieux appréhender une culture d'accueil dans le respect de sa culture d'origine, se positionner sur le marché de l'emploi avec une possibilité de renforcer ses connaissances en français (FLE). 6beaufort s'adresse à toutes les personnes qui ont décidé de trouver un emploi mais aussi aux entreprises, pouvoirs publics ou associations dans leurs besoins en gestion de ressources humaines. 6beaufort base sa démarche sur les notions de changement, d'échanges, de partage et de dynamique de groupe, d'action face à un obstacle et de construction de projets.

Rue Ferrer, 11 (1er étage) 7090 Braine-Le-Comte

Tél. : 067/55.05.00 [6beaufort@7090.be](mailto:6beaufort@7090.be) [www.6beaufort.be](http://www.6beaufort.be) Contact : Martine FAIGNART

### **ASBL La Concorde / Bibliothèque publique**

Dans le cadre du nouveau Décret du 30 avril 2009, les bibliothèques sont amenées à développer des animations hors les murs pour des publics éloignés de la lecture et à développer les capacités langagières de certains usagers. Grâce à la Wallonie, cet organisme met en place depuis 2016 des formations en Français langue étrangère et en « Citoyenneté » pour des adultes étrangers ou d'origine étrangère. Les ateliers de « Citoyenneté » visent la découverte de la Belgique, de la culture et de ses usages, en opérant un va-et-vient entre la culture d'origine et la culture d'accueil. Ces formations sont l'occasion pour les participants de sortir d'un certain isolement, de découvrir, dans un cadre sécurisant, d'autres façons d'exister, d'apprendre et d'interagir dans un nouveau contexte culturel, où la lecture a toute sa place.

Rue de de la Régence, 25 7060 Soignies

Tél. : 067/34 73 33 [françaisalabibliotheque@gmail.com](mailto:françaisalabibliotheque@gmail.com)

<http://bibliothequelaregence.wordpress.com> Contact : Alice GRIMONPREZ

### **PCS d'Enghien**

Concrètement, il s'agit de travailler au développement social des quartiers et de lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Sur le terrain, et en partenariat avec de nombreux services/institutions et le monde associatif, le travail se concentre au travers d'actions en cours et à venir telles que des rencontres avec les comités de quartiers, la coordination sociale, l'accompagnement individuel de personnes rencontrant des difficultés, la mise en place d'ateliers sur des thématiques proposées par le public rencontré, Article 27 (accès à des spectacles culturels pour 1,25€ pour les personnes à revenus modestes).

Place Pierre Delannoy, 10 (1er étage) 7850 Enghien

Tél. : 02/397.08.46 GSM : 0493/59.22.02 [cohesionsociale@enghien-edingen.be](mailto:cohesionsociale@enghien-edingen.be)

[www.ENGHIEN.BE](http://www.ENGHIEN.BE) Contact : Marie-France DELMOITIEZ , Eve DESTREBECQ

### **Centre Culturel d'Enghien ASBL**

Dans le cadre du programme d'activités « interculturelles », l'intention du Centre Culturel d'Enghien est d'ouvrir un espace de rencontre et d'instaurer un dialogue entre les habitants d'Enghien, mais aussi d'ailleurs, à partir d'un tronc commun dans un contexte de plus en plus multiculturel. Plus spécifiquement, les objectifs sont de favoriser la mixité sociale et culturelle de manière participative, de favoriser la découverte de l'autre par les échanges culturels et d'initier un mouvement "durable" de rencontre au niveau du territoire.

Rue Montgomery, 7 7850 Enghien

Tél. : 02/396.37.87 [info@ccenghien.com](mailto:info@ccenghien.com)

Contact : Laurent VANBERGIE

### **Symbiose**

L'ASBL Symbiose comprend plusieurs antennes (antenne psychosociale avec notamment un service d'aide aux assuétudes, CISP, Service Intégration, parentalité).

Le Service Intégration a pour objectif de soutenir les personnes d'origine étrangère dans leurs démarches, en leur proposant différents services : cours d'alpha-FLE (deux niveaux), cours de français langue étrangère (niveaux A11, A12 et A2), cyber FLE et tables de conversation ; modules de « Citoyenneté » ; ateliers d'écriture, d'expression et de théâtre ; insertion socio-professionnelle ; permanences sociales. Les ateliers de « Citoyenneté » sont étroitement liés aux thématiques proposées par le DisCRI, aux intérêts des apprenants, à l'actualité, à la vie socioéconomique et culturelle de la région. Outre les activités d'ordre scolaire, de nombreuses actions sont menées avec les apprenants : visites culturelles, débats, animations, participation aux festivités et manifestations locales, rencontre avec des acteurs du monde socioprofessionnel...

Asbl Symbiose – Service Intégration

Rue de la Prairie, 31 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont

Tél. : 064/28.01.87 GSM : 0493/60.71.55 [symbiose.integration@skynet.be](mailto:symbiose.integration@skynet.be) [www.chapelle-lez-herlaimont.be](http://www.chapelle-lez-herlaimont.be) Facebook / asblsymbiose Contact : Elena TENACE

### **COMPAS**

Association au service des associations et des porteur-teuse-s de projets associatifs.

Une association a pour finalité de « créer le changement social par la conscience des actrice-permettant l'expression de situations insatisfaisantes vécues et l'analyse de leurs causes ». L'interprétation de COMPAS, pousse son équipe à partager les outils nécessaires et les méthodes utiles à la conduite de projets associatifs. Dans cette démarche, les porteur-teuse-s de projet formulent les objectifs qui correspondent à l'offre « de services et de biens rencontrant les insatisfactions mises en évidence par leur analyse... ».

Par le diagnostic du territoire et les méthodes participatives, le projet permet aux habitant-e-s de retrouver dans l'action et les activités l'expression de leur pouvoir d'agir.

Grâce à une association, les citoyennes et les citoyens retrouvent plus de responsabilités, une plus grande autonomie, développent leur esprit critique et multiplient les initiatives de solidarité.

Rue du Ruisseau, 22 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

GSM : 0478/ 34.36.23 [compas@compas-association.be](mailto:compas@compas-association.be) [www.compas-association.be](http://www.compas-association.be)

Contact : Georges TORCK

## **RÉSO**

RÉSO est une Asbl subventionnée par la Région Wallonne qui, depuis plus de 20 ans, traite de problématiques sociales diverses auprès d'un public hétérogène. Les antennes sociales traitent quotidiennement les problématiques liées à l'information, l'exclusion sociale et professionnelle, les sans-papiers et les réfugiés mais également l'aide à l'emploi individuelle ou collective (formations en Recherche Emploi & formations en Orientation Professionnelle, formation à la « Citoyenneté »).

Rue Prunieu, 3 6000 Charleroi

Tél : 071/23.08.01

Contact : Christophe BRASSEUR [cbrasseur@resoasbl.be](mailto:cbrasseur@resoasbl.be)

## **Manage**

### **PCS de MANAGE**

Le Plan de Cohésion sociale de Manage est un service public ayant pour objectif général de mettre en place des actions dédiées au renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers dits à forte mixité sociale et culturelle. Le PCS de Manage fonde une grande partie de son travail sur la mise en réseau notamment via sa plateforme ISP et via les différentes collaborations locales, supra-locales. Les cours de Français Langue Etrangère et la formation à la citoyenneté s'intègrent naturellement dans une dynamique d'intégration, en favorisant la communication et la compréhension afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Rue de la Petite Franchise, 29 7170 Manage

Tél. : 064/45.95.19 <https://www.facebook.com/pcs.manage>

Contact : Mélanie DHAEVERS

## **Erquelines / Binche**

### **Braseap**

Organisme d'insertion socioprofessionnelle, l'Asbl développe des actions de formation et d'insertion sociale et professionnelle destinées aux personnes en difficultés qui ne sont pas en mesure d'accéder aux formations qualifiantes existantes. Pour vivre pleinement en tant que citoyen critique, responsable et pouvoir s'insérer socio professionnellement de manière durable, il est important de pouvoir maîtriser correctement la compréhension, la lecture et l'écriture de la langue usuelle de la région où l'on vit. C'est pourquoi Cap Info propose des formations en alpha/Fle et en Citoyenneté dans le cadre du « Parcours d'intégration ».

Rue Albert 1<sup>er</sup>, 269 6560 Erquelines

Tél. : 071/55.65.06 [braseap@acis-group.org](mailto:braseap@acis-group.org) [www.braseap.be](http://www.braseap.be)

### **CPAS de Binche**

Le projet du CPAS de Binche vise à faciliter la cohésion, l'intégration et la compréhension des différentes cultures, sans que chacun ne perde son identité ni pousse l'autre à s'éloigner de la sienne. C'est dans ce contexte, que des animations sont mises en place dans un objectif de sensibilisation à l'autre et dans le respect de chacun. Les objectifs sont de rompre l'isolement social, de renforcer la mixité socioculturelle, de déconstruire des images stéréotypées sur les migrants de la part des citoyens et inversement. À cette fin, différentes activités collectives seront mises en place (intergénérationnelles, activités découverte...).

Rue Salvador Allende, 50 7134 Leval-Trahegnies

Tél. : 064/30.00.33 [info@cpasbinche.be](mailto:info@cpasbinche.be) Contact : Tsemai PLUMAT

### **Mouscron**

#### **Les équipes populaires**

Les Équipes populaires, c'est d'abord un mouvement de citoyen-nes, actif aux quatre coins de la Communauté française. Des hommes et des femmes qui veulent contribuer à une société d'égalité, de solidarité et de justice sociale. L'idée du projet ILI est de faire connaître et vivre d'avantage le Réseau Mouscron Terre d'Accueil (association de fait composée d'associations et de bénévoles) en y occupant les lieux et en organisant des modules de citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration afin de mettre le public en lien avec les différentes activités proposées par le Réseau (perm juridique, administratives, apprentissage du français, du néerlandais,...) et lui offrir des aides et pistes complémentaires de réflexion facilitant l'intégration via des duos vers l'inclusion.

Rue des Augustins, 57 7500 Tournai

Tél. : 069 /55.92.08 [hainautocc@equipespopulaires.be](mailto:hainautocc@equipespopulaires.be)

[www.equipespopulaires.be/hainaut-occidental/](http://www.equipespopulaires.be/hainaut-occidental/) Contact : Maryse COUROUBLE

#### **CIEP WAPI**

Le Centre d'Information et d'Education Populaire de Wallonie picarde est un organisme d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il donne aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme citoyen acteur de l'action collective, responsable et critique afin de participer au développement d'une société démocratique et solidaire. Le CIEP remplit des fonctions d'information, d'animation, de sensibilisation, de formation et d'action collective sur des enjeux culturels, économiques, sociaux et politiques. A Mouscron, le CIEP organise des formations à la citoyenneté et mène un projet interculturelité axé sur les duos vers l'inclusion.

Avenue des Etats-Unis, 10 boîte 9 7500 Tournai

Tél: 069/88.07.62 E-Mail: [info@ciep-ho.be](mailto:info@ciep-ho.be) <https://moc-wapi.be/>

Contact: Camille DAVID

### **Ecole de promotion sociale : Institut Saint-Henri**

Cette école veut sortir de ses murs, s'entourer de partenaires, proposer une approche différente de la langue par la découverte des richesses de la ville de Comines-Warneton.

Dans le cadre des cours de FLE, des mises en situations pratiques et des activités sont organisées en lien avec le Français, la citoyenneté et l'interculturalité.

Rue du Commerce, 21 7780 Comines

Tél. : 056/56.00.61

Site Internet : <https://promsoc.saint-henri.be/>

Contact: Charlotte GRUSON

- **Le travail accompli**

La plateforme se réunit à raison de 3 à 4 fois par an. Il s'agit d'un espace de coordination, d'échange et de discussion autour de la « Citoyenneté », sujet rassemblant l'ensemble des partenaires. La « Citoyenneté » étant le point central, la plateforme travaille selon différents axes.

#### **1. Réflexion sur l'identité de la plateforme**

- Réflexion sur le mode de fonctionnement
- Dénomination et création d'un logo de la plateforme
- Evaluation annuelle du fonctionnement de la plateforme
- Travail sur les perspectives
- Rédaction d'un fascicule permettant aux nouveaux opérateurs d'être outillés et de comprendre les tenants et aboutissants de la plateforme

#### **2. Création et développement du réseau des opérateurs « Citoyenneté » et « Interculturalité »**

- Rencontres chez les différents partenaires pour mieux se connaître et permettre à chacun de présenter ses propres actions de façon détaillée
- Partage d'informations sur les projets en cours ou à venir
- Création d'un « cadastre » présentant l'offre des opérateurs en « Citoyenneté » afin d'augmenter la complémentarité et d'adapter l'offre et la demande

### **3. Information et soutien au sujet des données administratives, décrétales, etc.**

- Information sur les appels à projets et les possibilités de subventionnement de projets
- Analyse des nouveaux agencements en lien avec le « Parcours d'intégration » des personnes primo-arrivantes en Wallonie
- Analyse des différentes étapes du « Parcours d'intégration » : 1er contact, module d'accueil, orientation vers les partenaires, ...
- Rédaction d'une attestation commune à tous les opérateurs dispensant les formations à la « Citoyenneté »
- Echange sur les inspections de la Région Wallonne

### **4. Professionnalisation du secteur via des séances de formation, d'information et de sensibilisation**

- 3 jours de formation au sujet de « Comment rendre un projet d'intégration plus interculturel? », donnée par Dina SENSI.
- Séance d'information sur « L'assurance volontariat de la province du Hainaut. » Il s'agit d'une initiative fédérale, loi du 03 juillet 2005, qui offre aux volontaires la même protection que celle prévue par la législation en faveur des travailleurs salariés
- Retour sur un colloque traitant de la nouvelle législation liée au code de la nationalité belge
- Séance d'information de la Plateforme francophone du Volontariat sur le réseau « Volonterre d'asile »

### **5. Echanges de bonnes pratiques et d'outils pédagogiques**

- Partage d'outils soutenant la Formation à l'Intégration Citoyenne / les Ateliers d'Orientation Citoyenne
- Visionnage de la capsule « Bienvenue en Wallonie » réalisée par les CRI
- Partage sur le contenu de la formation FIC/ AOC à partir des expérimentations de chacun
- Partage d'outils créés au sein des institutions partenaires
- Rédaction d'une liste reprenant les intervenants et les sorties susceptibles de répondre aux exigences minimales fixée par la Wallonie pour les formations à la Citoyenneté

## 6. Organisation et participation à diverses actions : colloque, salon, ...

- Organisation, en collaboration avec les autres plateformes du Ce.R.A.I.C., d'un colloque sur les « Chocs culturels »
- Organisation d'une journée « Se rassembler pour mieux échanger ! » avec des ateliers dynamiques qui rassemblaient des professionnels et de leurs publics

## 7. Identification de problématiques et création de revendications

- Identification des problématiques et des besoins du secteur
  - Evaluation, échange, mise en commun des pratiques et des difficultés rencontrées en vue d'apporter des pistes de solution
  - Interpellation des instances politiques avec l'objectif d'améliorer le quotidien des associations
  - Interpellation sur les inspections de la Région wallonne
  - Rédaction d'un courrier adressé à la ministre au sujet de la politique mise en place du « Parcours d'intégration » et des moyens alloués pour réaliser des dispositifs de formation
- 
- **Les bases d'un langage commun à travers un lexique**

### Les CRI, le DisCRI, les « Parcours d'intégration »

**CRI = Centre Régional d'Intégration**

Les 262 communes wallonnes sont couvertes par un des 8 CRI que le Gouvernement wallon a mis en place à travers plusieurs décrets, le premier datant de 1996, le dernier de 2018. Les missions de première et de seconde lignes des CRI sont identiques et visent à encourager la participation et l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Les actions, quant à elles, s'adaptent aux différentes réalités de terrain et sont mises en œuvre en collaboration avec les citoyens, les associations, les services publics et les pouvoirs politiques.



**CRILUX** : Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg

**CRIC** : Centre Régional d'Intégration de Charleroi

**CIMB** : Centre Interculturel de Mons et du Borinage

**CRIBW** : Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon

**CAI** : Centre d'action interculturelle de la province de Namur

**CRIPEL** : Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège

**CRVI** : Centre Régional de Verviers pour l'Intégration

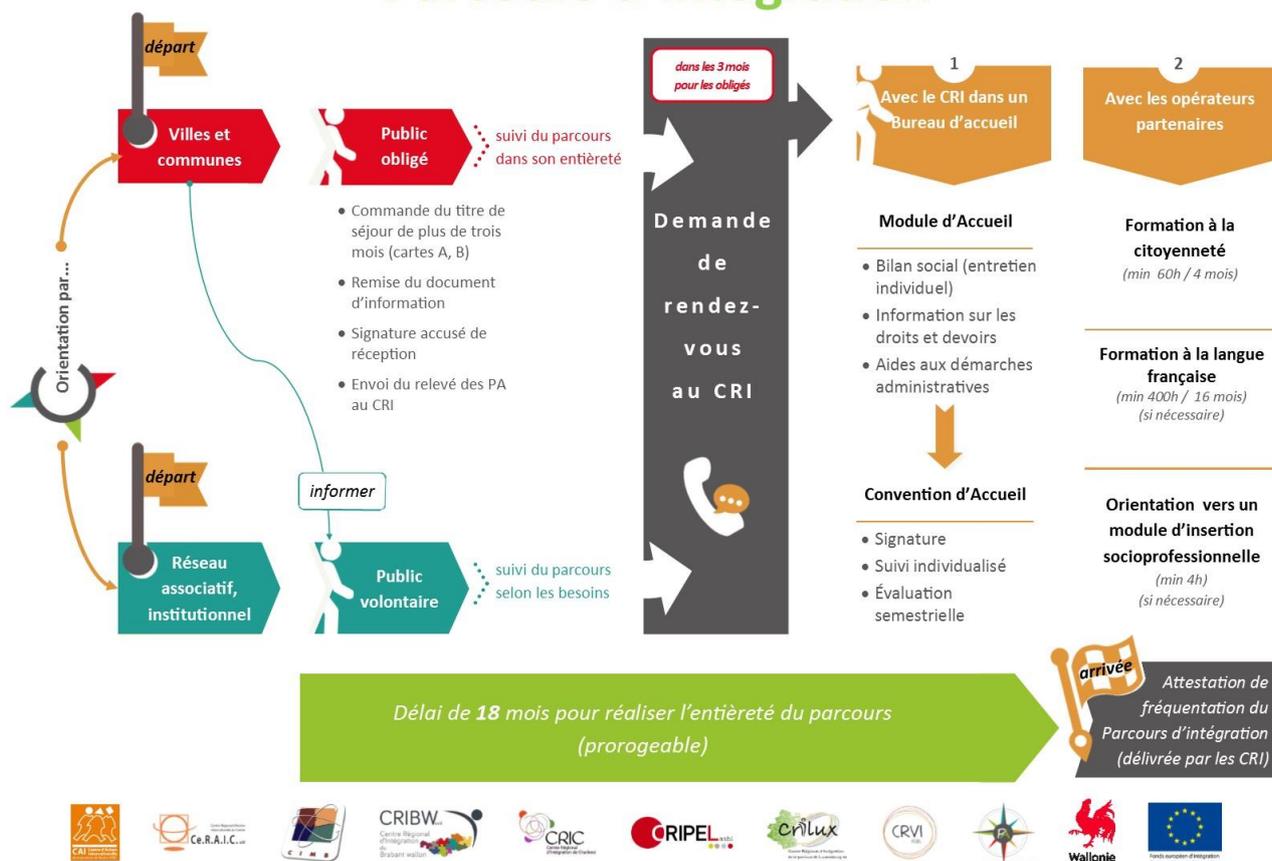
**Ce.R.A.I.C.** [www.ceraic.be](http://www.ceraic.be) = un des 8 centres régionaux d'intégration (CRI) agréé par la Wallonie, compétent pour 26 communes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Celles, Chapelle-lez-Herlaimont, Comines-Warнетon, Ecaussinnes, Ellezelles, Enghien, Erquelines, Estaimpuis, Estinnes, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, La Louvière, Le Roeulx, Lessines, Manage, Merbes-le-Château, Mont-de-l'Enclus, Morlanwelz, Mouscron, Pecq, Seneffe, Sillery, Soignies.



**DisCRI** = Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'intégration (CRI), il a pour but d'apporter un appui technique, logistique et pédagogique aux CRI et de constituer un lieu de concertation et d'échanges de pratiques avec un ensemble plus élargi de partenaires concernés par la participation et l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Son site regorge d'outils pédagogiques. [www.discricri.be](http://www.discricri.be)

« **Parcours d'intégration** » = le décret du 27 mars 2014 a confié aux CRI l'organisation d'un « Parcours d'intégration » visant à faciliter l'intégration des personnes étrangères. Ce texte ainsi que ceux des décrets qui l'ont fait évoluer (2016 et 2018), sont accessibles à partir des sites des CRI ou à partir du portail de la Wallonie : <https://wallex.wallonie.be>

# Parcours d'intégration



Le « Parcours d'intégration » est destiné à un **public obligé** composé de personnes étrangères primo-arrivantes et à un **public volontaire** composé de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Il est constitué d' :

1. Un **Module d'accueil** organisé par chaque CRI sur son territoire d'action. Assuré au sein d'un bureau d'accueil, il se compose d'un bilan social individuel et confidentiel afin d'orienter la personne au mieux et de définir les termes de la Convention du PI ; d'une information, individuelle ou collective, sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique ; d'une aide (ou d'une orientation vers les services d'aide) à l'accomplissement des démarches administratives ; d'un test de positionnement en français si nécessaire (réalisé par le CRI ou en collaboration avec un partenaire).

Un interprète est présent chaque fois que nécessaire afin d'assurer une communication de qualité. Au terme du Module d'accueil, une Convention d'accueil est signée entre le CRI et la personne.

2. Une **Formation à la « Citoyenneté »** de 60 heures minimum, organisée par un partenaire des CRI ;
3. Si besoin, une **Formation à la langue française** de 400 heures minimum, organisée par un partenaire des CRI ;
4. Si besoin, une **Orientation vers le dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté** de 4 heures minimum.

Des rendez-vous, obligatoires pour les personnes primo-arrivantes, au minimum semestriels, ont lieu entre le CRI et la personne durant la durée de son Parcours afin d'évaluer et de réadapter, si nécessaire, son plan de formation.

Ce sont les agents communaux qui informent les personnes concernées de leur obligation de suivre le Parcours lors de la commande de leur titre de séjour de plus de trois mois, et ce contre la signature d'un accusé de réception. À partir de cette date, la personne a 3 mois pour prendre contact avec le CRI compétent pour son territoire et 18 mois pour suivre et finaliser son « Parcours d'intégration ». Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de l'obligation, l'agente sanctionnatrice est désignée depuis juillet 2018.

La Wallonie mandate les CRI pour la mise en œuvre et la coordination du « Parcours d'intégration ». Depuis le premier contact et la signature de la Convention du PI jusqu'à la remise de l'Attestation de fréquentation du « Parcours d'intégration », les CRI sont donc les « fils conducteurs » du Parcours des personnes.

De par leur présence sur le terrain et les relations qu'ils nouent, depuis de nombreuses années, avec des organismes publics et le réseau associatif, les CRI ont une connaissance approfondie des ressources existantes, sur leur territoire et au-delà, pour soutenir les personnes primo-arrivantes. Ils ont donc la capacité d'aiguiller les personnes au sujet de tous les thèmes abordés lors du bilan social (santé, logement, formation, ...) ainsi qu'au sujet de demandes plus spécifiques, comme des informations générales pour la constitution d'un dossier de déclaration de nationalité, ...

Les CRI ont aussi comme objectif d'articuler au mieux ce « Parcours d'intégration » aux autres dispositifs mis en place pour le même public primo-arrivant, tels que le PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) des CPAS ou le plan d'insertion du FOREM. Les collaborations s'engrangent donc également avec ces institutions pour accorder ces différents parcours en bonne intelligence partenariale, quelle que soit la première porte d'entrée ouverte par la personne primo-arrivante.

Les différents « Parcours d'intégration » en Belgique :

**Wallonie** : « Parcours d'intégration » organisé par la Région wallonne via les Centre Régionaux d'Intégration

**Flandre** : Inburgering organisé par la Communauté flamande via het Agentschap Integratie en Inburgering sauf pour les villes d'Anvers et de Gand via Atlas

**Bruxelles** : deux parcours d'accueil coexistent :

Le francophone, organisé par la COCOF via les Asbl BAPA et VIA

Le néerlandophone, organisé par la Communauté flamande via le BON ( de l'agence Integratie en Inburgering)

**Communauté germanophone** : Parcours d'intégration organisé par Belgisches Rotes Kreuz ( Info intégration)

Quelques acronymes :

**PIO** = Parcours d'Intégration **O**bligatoire, acronyme utilisé par les CPAS dans le cadre de leur PIIS.

**PIV** = Parcours d'Intégration **V**olontaire, acronyme utilisé par les CPAS dans le cadre de leur PIIS.

**PIIS** = **P**rojet **I**ndividualisé d'Intégration **S**ociale, c'est un contrat singé avec le CPAS, avec des droits et des devoirs, qui est obligatoire pour tous les bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Concrètement, pour toucher ce minimum de moyens d'existence, ils doivent le signer. C'est un outil d'accompagnement "sur mesure" qui veut pousser les intéressés à effectuer des démarches pour s'intégrer dans la société (trouver du travail, suivre une formation, faire un stage...). Des sanctions sont prévues en cas de non-respect du contrat (suspension du revenu d'intégration pendant un mois, 3 mois en cas de récidive).

**De qui parle-t-on ?**

**Personne étrangère, en réf. à la nationalité actuelle** = personne qui a une nationalité autre que belge (=étrangère). Les personnes étrangères peuvent aussi être des étrangers nés en Belgique, n'ayant jamais migré, ils sont alors de deuxième ou troisième génération, cela arrive plus rarement que les personnes **d'origine** étrangère également de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération.

Selon MYRIA : [http://www.myria.be/files/Myriatics2\\_layout.pdf](http://www.myria.be/files/Myriatics2_layout.pdf) :

**Personne immigrée, en réf. au pays de naissance** = personne née à l'étranger qui a migré en Belgique.

**Personne d'origine étrangère, en réf. à la nationalité à la naissance** = personne qui a la nationalité belge mais qui est née avec une nationalité étrangère (=autre que belge) ou dont au moins un des parents a une nationalité étrangère à la naissance (de seconde génération) VS Belges = personne née belge de parents nés belges.

**La population d'origine étrangère représente pour MYRIA**, l'ensemble de ces populations, c'est-à-dire : les personnes ayant une nationalité étrangère à la naissance (ayant immigré en Belgique ou non) et personnes belges ayant acquis la nationalité belge et/ou nés de parents nés à l'étranger. Parfois, ce dernier groupe n'est pas inclus dans l'appellation d'origine étrangère.

**Personne primo-arrivante** = au sens de la Wallonie, personne étrangère (non ressortissante de l'UE, de l'EEE, de la Suisse, de la Turquie) qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois et qui séjourne régulièrement (= légalement) depuis moins de trois ans en Belgique.

**Personne réfugiée, selon Amnesty International** = personne qui a fui son pays parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée en cas de retour, du fait de son origine ethnique, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, de ses convictions religieuses ou de ses opinions politiques et dont le gouvernement ne peut ou ne veut assurer la protection. A la différence d'un demandeur de protection internationale, le statut de réfugié lui a été reconnu.

**NEETS** selon <http://www.fse.gouv.fr/dossiers-thematiques/neet#chapitre-1-qui-sont-les-neet> = Neither in Employment nor in Education or Training, ce sont des jeunes de 15-24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. De manière plus précise, cette catégorie regroupe 2 publics différents : d'une part, les jeunes diplômés à la recherche d'un travail, se trouvant temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé et, d'autre part, les jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail, faute de qualification et de compétences adéquates. Le second groupe ayant plus de risque de toucher la précarité et l'exclusion sociale.

### De quoi parle-t-on ?

**FLE ; ALPHA ; ALPHA/FLE, selon le document « Adaptation à la langue française en contexte migratoire » du DisCRI** = de manière générique, en contexte migratoire, nous suggérons de considérer que **TOUT EST FLE**, pour autant qu'on y inclue les nuances liées aux circonstances de la formation (pour quoi faire ? dans quel environnement ?) et aux caractéristiques des publics rencontrés (quel profil ?) :

**FLE** = Français Langue Étrangère, « classique » pour les personnes scolarisées, qui ont une compétence métalinguistique dans leur langue maternelle.

**ALPHA-FLE** = Français Langue Étrangère-**Alphabétisation**, pour les personnes qui ne savent ni lire ni écrire dans leur langue maternelle.

**ALPHA** = Alphabétisation, pour les personnes francophones ou assimilées infra-scolarisées qui ne savent ni lire ni écrire en français.

**FLE-FLI** = Français Langue Étrangère-Français Langue d'Intégration, pour les primo-arrivants qui doivent apprivoiser le plus rapidement possible la langue et l'environnement.

**FLE-FLS/FLSc** = Français Langue Étrangère-Français Langue Seconde et/ou Français Langue de Scolarisation, **pour** les allophones des milieux dits « populaires » qui pratiquent déjà la langue française, mais qui ont besoin d'accéder aux codes dominants.

**« Citoyenneté »** = Selon le document « Regards croisés sur le concept de « Citoyenneté » du DisCRI : La Citoyenneté désigne le fait d'appartenir à une communauté politique donnée, d'y jouir des mêmes droits et obligations et de pouvoir participer activement à la définition et la poursuite du bien commun tant sur le plan social, économique, politique et culturel.

Selon le Guide de délivrance du programme d'intégration citoyenne aux personnes primo-arrivantes (DisCRI) - Document évolutif - Août 2014, la « Citoyenneté » se traduit dans différentes conduites qui ont été regroupées en trois grandes catégories :

1. *Les conduites dites de civilités* qui regroupent les actes, comportements et propos qui favorisent une vie collective pacifique, confiante et sécurisée. Elles s'enracinent dans un ensemble de codes et de normes partagées. Elles se déclinent de multiples façons : laisser sa place aux personnes âgées dans un bus ou un train, aider un enfant à traverser la rue, nettoyer son trottoir, ne pas dégrader l'environnement, éviter les gestes et paroles agressives ou menaçantes, faire preuve de courtoisie et d'amabilité, etc. Quelques exemples de droits civils : liberté de pensée, droit de fonder une famille, etc.
2. *Les conduites de civisme* qui se matérialisent dans l'exercice de ses droits et devoirs et dans tous les agissements qui visent à influencer la régulation et la gestion du pouvoir exercées par les différentes entités de l'État fédéral. En font partie : exprimer ses opinions individuellement ou collectivement au travers d'actions diverses, voter, militer au sein d'un parti, se présenter sur des listes électorales, occuper une fonction de mandataire (conseiller communal, parlementaire, etc.), exercer une charge au sein du pouvoir exécutif (échevins, bourgmestre, ministre, etc.). Quelques exemples de droits civiques : voter, enseigner, etc.
3. *Les conduites d'engagement* au profit de la collectivité. Elles se concrétisent dans une participation active à la vie sociale, culturelle et politique (par exemple, faire partie d'un comité de quartier, être volontaire au sein d'une association, d'un syndicat, exprimer son point de vue, manifester, voter, etc.)

**Intégration citoyenne** = le programme vise à inviter et encourager les personnes primo-arrivantes en tant que membres effectifs (ou futur) de la communauté politique wallonne et belge, jouissant de droits et d'obligations à participer avec créativité et flexibilité, tant sur le plan social, économique, culturel et politique, à l'éclosion et à l'adoption de conditions d'existence et de façons d'agir, de penser et de percevoir qui améliorent le bien-être individuel et commun et confortent une même vision d'un « vivre ensemble » fondé à la fois sur des contenus partagés et le respect des diversités spécifiques à chaque individu et collectivité.

**Citoyenneté interculturelle** = la « Citoyenneté » interculturelle recouvre les pratiques que les membres de la communauté politique wallonne et belge jouissant de droits et d'obligations déploient, en s'appuyant sur leurs similitudes et diversités, afin de participer activement à l'éclosion et à la poursuite de conditions d'existence et de façons d'agir, de penser et de

percevoir qui améliorent le bien-être individuel et collectif et confortent une vision solidaire et partagée d'un vivre ensemble harmonieux.

**EP**, selon le site <http://www.educationpermanente.cfwb.be/> = **Éducation Populaire** devenue **Éducation Permanente**. Selon le décret de la Communauté française du 17 juillet 2003, **une organisation d'éducation permanente** a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes... une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

### La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité

**La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité** constituent *TOUTES LES TROIS* un engagement vers la réduction des disparités économiques et sociales et vers l'accès aux droits fondamentaux pour tous, tels que la santé, un logement décent, un travail, l'éducation, la culture, l'accès aux biens communs, aux mécanismes de la solidarité, à la reconnaissance, au bien être, à l'émancipation, à la stabilité, à la dignité, à la justice sociale, à la « Citoyenneté ». (<http://www.discr.be/valetconcepts/ValeursConcepts.pdf>, p. 6 )

*L'articulation de ces trois notions pourrait se traduire par les trois phrases suivantes :*

*La cohésion sociale implique l'intégration des personnes issues de l'immigration dans la perspective de la construction d'une société interculturelle.*

*L'intégration des personnes issues de l'immigration vise le renforcement de la cohésion sociale au sein d'une société interculturelle.*

*Une société interculturelle est une société qui implique cohésion sociale et intégration des personnes issues de l'immigration.*

(<http://www.discr.be/valetconcepts/ValeursConcepts.pdf>, p.9 )

**La cohésion sociale** = la cohésion sociale est le but ultime de tous les processus d'intégration, la construction d'une société interculturelle étant choisie comme le modèle le plus pertinent d'intégration des personnes étrangères.

Le Conseil de l'Europe (site web, 2010) – suite au rapport de 2007 de la [Task Force de Haut Niveau sur la Cohésion sociale au XXIème siècle](#) – donne cette définition de la cohésion sociale : « La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. ».

Pour la Wallonie : la cohésion sociale est l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à tous les individus l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

La cohésion sociale ne se décrète donc pas, elle se construit dans l'interactionnel, avec l'appui de la loi, dans le fragile équilibre entre l'universel et le particulier.

Voici une vidéo d'environ 4 minutes qui vous aidera à y voir plus clair : <https://youtu.be/jzUplaSdJEk>

**PCS=** Le Plan de Cohésion Sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie. En créant le PCS, la Wallonie veut garantir l'accès aux soins médicaux, à l'emploi, au logement, à la culture, à la formation pour tous les citoyens dans une société solidaire. Le PCS est régi par les décrets du 6 novembre 2008 et du 4 mai 2017.

Le Plan de cohésion sociale s'efforce de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale ( droit à un revenu digne ; droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; droit à un logement décent et à un environnement sain ; droit au travail ; droit à la formation ; le droit à l'épanouissement culturel et social) par le biais du développement social des quartiers et de la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Il se décline en actions coordonnées au sein de 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des addictions, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

**Inclusion sociale =** L'inclusion est l'action d'inclure quelque chose dans un tout ainsi que le résultat de cette action. La notion d'inclusion sociale a été utilisée par le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux (Systèmes sociaux : Esquisse d'une théorie générale, 1984). L'inclusion sociale est considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société.

Les leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale varient suivant les pays. Exemples : L'accès aux infrastructures et aux services sociaux, un système redistributif pour réduire la pauvreté dont l'exclusion sociale est l'une des conséquences, la reconnaissance du travail non rémunéré, la réduction du chômage de longue durée, la valorisation de manière égale de toutes les populations et communautés, l'alphabétisation, et l'éducation, etc.).

**Intégration (dans les perspectives des CRI) =** un processus dynamique, complexe et partagé qui convoque trois acteurs : la politique gouvernementale, l'accueil de la société (et donc cette société) et la structure de la « communauté ethnique » (et donc ces « communautés » (≠ état des personnes migrantes qui seraient « bien ou mal intégrées »). Dans le cadre de ce processus, les personnes issues de l'immigration (plus ou moins nouvellement arrivées) et la société d'accueil élaborent et mettent en œuvre de concert, avec créativité et flexibilité et dans un cadre historique donné, des conditions d'existence et des façons d'agir, de sentir, de penser et de percevoir porteuses d'une amélioration de leur existence. **D'où l'importance de veiller à mettre en place les meilleures conditions possibles pour que les interactions entre personnes d'origines diverses puissent non seulement avoir lieu mais amener cette construction sociale où chacun se sent aussi semblable que différent de l'Autre.** Cette conception de l'intégration est étroitement liée à la « Citoyenneté » puisqu'elle suppose que les uns et les autres soient considérés (et se considèrent) comme appartenant à une même communauté, y jouissent des mêmes droits et obligations et soient à même de participer activement à la définition et la poursuite du bien commun.

**Interculturalité / multiculturalité** = « La multiculturalité désigne un fait de société (perspective descriptive), la constatation que plusieurs cultures coexistent dans un espace donné. Tandis que l'interculturalité vise à promouvoir un projet de société (perspective centrée sur l'action) ou un projet éducatif global (pas à destination d'un public particulier). » in *Pratiques pédagogiques en alphabétisation et objectifs interculturels*. Résultats d'une recherche-action menée à Lire et Ecrire et coordonnée par Anne Gilis, décembre 2004, p.10

De manière générale, l'**interculturalité** promeut l'idée que les échanges entre des personnes et collectivités ayant des appartenances culturelles différentes sont susceptibles de façonner de nouvelles conditions d'existence et des façons d'exister<sup>1</sup> qui améliorent leur bien-être, renforcent la cohésion sociale, enrichissent la cité et favorisent un vivre ensemble harmonieux. **La multiculturalité** quant à elle, fait simplement état de la présence de plusieurs personnes et collectivités ayant des appartenances culturelles différentes dans un même espace donné, sans qu'il y ait interactions entre elles pour autant.

**La communication interculturelle** = La communication interculturelle suppose trois phases :

1. Décentration: se connaître, se questionner soi-même ; être conscient de son système de références, de ses valeurs et croyances.
2. Comprendre le système de l'Autre, le questionner, lui donner de la valeur.
3. Négocier et médier en vue de construire une « plateforme commune » interculturelle.

### **Les appels à projets et sources de subventionnement**

**ILI = les Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère**, sont des Asbl ou des pouvoirs publics qui mènent des actions spécifiques vis-à-vis d'un public de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ces initiatives développent une méthodologie et une pédagogie adaptées à ce public.

Pour bénéficier de l'agrément ILI, il faut répondre à des conditions strictes décrites dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Les ILI agréées par la Wallonie doivent remplir au moins une des missions suivantes : la formation à la langue française, la formation à la « Citoyenneté », l'insertion socio-professionnelle ou l'aide juridique spécialisée en droit des étrangers.

D'autres initiatives peuvent être soutenues par la Wallonie, notamment dans le cadre d'un appel à projets bisannuel qui s'inscrit en cohérence avec le « Parcours d'intégration » des personnes primo-arrivantes et qui vise aussi à soutenir des actions qui encouragent la rencontre d'un public multiculturel.

**PCI = la Promotion de la « Citoyenneté » et de l'Interculturalité**, un appel à projets annuel (financements octroyés selon une enveloppe prédéfinie à diviser entre les différents projets

---

<sup>1</sup> Par « façons d'exister » nous évoquons ces manières de penser, sentir, percevoir et agir qui se déclinent, de façon explicite ou implicite, dans des traits, des comportements, des conduites, des jugements, des règles, des normes, des codes, des croyances, des postures corporelles et des formes particulières d'expression des sentiments et émotions.

retenus) que le Gouvernement de la Communauté française a mis en place à destination du secteur associatif et des pouvoirs publics locaux, afin de soutenir des actions et activités menées aux plans local, supra-local ou à l'échelle de la CF des actions de sensibilisation, d'éducation et de participation à la vie sociale et politique, porteuses d'égalité, d'émancipation individuelle et de solidarité. Les projets de « Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité » entendent renforcer : le dialogue interculturel en Wallonie et à Bruxelles en favorisant l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans notre société multiculturelle, la lutte contre le racisme et les discriminations envers les minorités culturelles, la défense des droits de personnes fragilisées par l'exil, et en particulier le droit des femmes.

**AMIF ou FAMI = Fonds Asile, Migration et Intégration**, son objectif général consiste à contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Règlement (UE) no 516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds « Asile, migration et intégration »).

**FSE = le Fonds Social Européen** est un des 4 fonds européens soutenant le développement économique dans tous les pays européens. Le FSE, principal fonds soutenant l'emploi, intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE, en portant une attention particulière aux personnes qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi. Toute action soutenue par le FSE doit l'être également par des financements publics de l'Etat-membre (principe de cofinancement, c'est la Wallonie qui est l'autorité de gestion pour les projets relevant des compétences de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF).

### **Les institutions et organismes**

**CPAS =** ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services.

En Belgique bon nombre de gens disposent de moyens de subsistance insuffisants ou sont parfois sans domicile fixe. Toutes ces personnes peuvent bénéficier de l'assistance sociale du CPAS tant qu'elles résident légalement en Belgique. Cette assistance sociale a pour but de garantir un revenu minimum à l'ensemble de la population.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale, certaines conditions doivent être remplies. Avant de l'octroyer, le CPAS effectue, dans chaque cas, une enquête sur les moyens de subsistance de la personne concernée.

Le CPAS examine quelle aide est la plus adaptée en fonction de la situation personnelle ou familiale de la personne concernée et lui offre les moyens adéquats de subvenir à ces besoins.

**ILA** = Initiatives Locales d'Accueil qui sont des habitations privées gérées par les CPAS des communes, sous l'impulsion et la coordination de l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (FEDASIL), destinées à l'accueil des demandeurs de protection internationale durant le début de leur procédure.

**Fedasil** = L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) est une instance d'utilité publique créée par la loi-programme du 19 juillet 2001 et opérationnelle depuis mai 2002. Cette agence est chargée de l'accueil des demandeurs de protection internationale et autres groupes cibles. Elle garantit la qualité et la conformité au sein des différentes modalités d'accueil et la coordination des différents programmes en matière de retour volontaire.

<https://www.youtube.com/watch?v=YSCIPfU2qzs>

**FOREM** = le service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie, «cf.» son site <https://www.leforem.be/a-propos/le-forem-en-detail.html> qui présente l'organisation du FOREM, son historique, ses organes de gouvernance, ses valeurs et ses projets spécifiques.

**ONEM** = l'Office National pour l'Emploi est une institution publique de sécurité sociale qui gère le système d'assurance-chômage ainsi que certaines mesures pour l'emploi. Il est aussi compétent pour le système d'interruption de carrière et de crédit-temps. Il agit sur 6 domaines: la prévention, l'indemnisation, la (ré)insertion, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, l'information et le contrôle. L'ONEM participe à la préparation et à l'évaluation des réglementations en ces matières. <http://www.onem.be/fr>

**MIRE** = les Missions Régionales pour l'Emploi mettent en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination du public éloigné de l'emploi en vue de le conduire vers un emploi durable. Jobcoaching, formations en entreprises et en centre, accompagnement dans le cadre d'un nouvel emploi. Agrément par la Wallonie. «cf.» leur site : <http://emploi.wallonie.be/home/creation-demploi/missions-regionales.html>

**CISP**= selon le site de l'Interfédé [http://www.interfedeb.be/siteprovisoire/?page\\_id=1194](http://www.interfedeb.be/siteprovisoire/?page_id=1194) = Centres d'Insertion Socio-Professionnelle qui développent des actions de formation selon deux types de démarches qui ont chacune un cadre méthodologique fixé par le décret wallon : les **EFT** (Entreprises de Formation par le Travail) et les **DéFI** (Démarches de Formation et d'Insertion, ex OISP)

**ALE**= l'Agence Locale pour l'Emploi propose des emplois de proximité pour des personnes en réinsertion socioprofessionnelle, elle engage des personnes éloignées du marché du travail pour exercer des activités au service de particuliers ou d'organisations. Les travailleurs ALE réalisent des tâches qui ne sont pas rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci. Ces agences sont créées par des communes ou des

groupes de communes. Elles ont pour objectif de répondre à la demande d'emploi de la part des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de certains bénéficiaires de l'aide sociale financière, qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail.

Sources : les sites des agences, associations et fonds cités

## Une espace « Ressources »: reprenant les outils utilisés, les liens intéressants, ...

Site internet du Ce.R.A.I.C. [www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)

catalogue des outils pédagogiques disponibles au Ce.R.A.I.C.

<http://www.ceraic.be/docsutiles.html>

Bibliothèque et outils du DisCRI proposés lors de la formation FIC/ AOC, Capsule vidéo « Bienvenue en Wallonie » [www.discrici.be](http://www.discrici.be)

Les cahiers « Vivre en Belgique » réalisés par le Ciré :

<http://www.vivreenbelgique.be/>

Ces douze cahiers sont destinés prioritairement aux formateurs. Ils visent à leur permettre, dans le cadre de leurs animations, de disposer de toute une série de renseignements utiles pour familiariser les nouveaux arrivés en Belgique à leur société d'accueil, par l'acquisition de connaissances concernant notamment l'histoire et la géographie de la Belgique, ses institutions, ses caractéristiques socio-économiques, son système de santé et de protection sociale, son marché du travail, son système d'enseignement, sa vie culturelle ou encore ses valeurs et normes fondamentales.



Les mallettes pédagogiques de Lire et Écrire

<http://www.lire-et-ecrire.be/Bienvenue-en-Belgique-Huit-mallettes-pedagogiques>

Les mallettes pédagogiques élaborées par Lire et Écrire abordent chacune un thème :  
Vivre ensemble ; Logement ; Santé ; Enseignement ; Emploi et sécurité sociale ;  
Vie quotidienne ; Statuts de séjour et migrations ; Institutions.



Brochure Vivre en Belgique – Guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie <http://www.belgique-infos.be/>



Brochure école Croix Rouge

Valise logement APD, Bienvenue en Belgique FGTB, ...